

## **LABELLISATION DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ POUR UN ENSEIGNEMENT BILINGUE**

### **1. Description des dispositifs d'enseignement bilingue :**

L'enseignement bilingue prévoit des situations d'apprentissage bilingue lors desquelles une langue autre que la langue maternelle sert de vecteur à l'enseignement / apprentissage d'une discipline. La langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement, sans favoriser l'une ou l'autre. La réalisation de ce double objectif exige la mise en place d'une approche particulière de l'enseignement, basée sur de longues phases orales, la coopération et la manipulation.

« **ÉMILE** » : Ce dispositif, débutant pour la plupart en GS de maternelle, prévoit l'enseignement en langue anglaise d'un certain nombre de champs disciplinaires, pour atteindre 50 % d'exposition à l'anglais. L'enseignant angliciste intervient en binôme avec un enseignant francophone, chaque demi-journée étant dédiée à une des langues.

« **ÉLYSÉE 2020** » : Ce dispositif, débutant en maternelle, prévoit l'enseignement en langue allemande d'un certain nombre de champs disciplinaires, pour atteindre 30% d'exposition à l'allemand. L'enseignant germaniste intervient grâce à des échanges de service et des décloisonnements.

### **2. Description du poste :**

L'enseignant angliciste en classe « ÉMILE » / l'enseignant germaniste en classe « ÉLYSÉE 2020 » est placé sous l'autorité de l'IEC de la circonscription, et devra à ce titre :

- Assurer l'enseignement de l'anglais / l'allemand dans les classes à enseignement bilingue,
- Assurer certains enseignements disciplinaires (domaines d'apprentissage de la maternelle) en langue anglaise ou allemande,
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais / allemand,
- Participer aux formations / réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif « ÉMILE » ou « ÉLYSÉE 2020 »,
- Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires, participation aux réunions de classe / d'école, aux actions de formation ...).

**Les enseignants postulant lors du mouvement départemental sur des postes à exigences particulières d'enseignement bilingue (dispositif « ÉMILE » ou « ÉLYSÉE 2020 ») doivent avoir obtenu, au préalable, une labellisation.**

Une campagne de labellisation a lieu chaque année. (c/o paragraphe 4 du présent document).

### **3. Modalités d'obtention de la labellisation :**

Pour être labellisé, un enseignant doit en faire la demande à l'aide de l'annexe 1 .1 de la présente note.

Il doit :

- posséder une certification DNL pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré selon la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (BOEN du 25 juillet 2019)

ou

- être engagé dans la formation de montée en compétences linguistiques et pédagogiques ÉMILE / ÉLYSÉE

ou

- Avoir une expérience dans l'enseignement d'immersion dans le cadre de la participation à un programme d'immersion tel que :
  - Jules Verne, Codofil, Fulbright ...
  - Échange poste pour poste avec le Canada (anglais), Échange franco-allemand de l'OFAJ

ou

- Avoir été labellisé dans un autre département.

Dans le cas contraire,

- il doit posséder des compétences **linguistiques ET pédagogiques** parmi celles listées ci-après et fournir tous les documents s'y rapportant.

### **Compétences linguistiques exigées :**

- Avoir un niveau de langue C1 « utilisateur autonome » du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues), attesté par :

- Examen Type : DCL (diplôme de compétences en langues, délivré par le MENJS)

Ou

- Pour l'anglais : Cambridge (CAE ou score min. 180 pts), LinguaSkill (score 75-89), IELTS (score 7-8) , TOEIC (score min. 945 pts), TOEFLE (score 110-120), Bright (score 3.5-3.9),... (scores à titre indicatif)
- Pour l'allemand : Goethe-Zertifikat C1, TestDaf (niveau 4 ou 5), DSH (niveau 2), ... (scores à titre indicatif)

OU :

- Posséder une expérience à l'étranger :
  - Participation à un programme d'assistantat proposés par Erasmus, le CIEP, ...

### **Compétences pédagogiques :**

- Posséder un diplôme : MASTER II en linguistique, mention FLE ou équivalent

OU :

- Obtenir un avis favorable de l'IEN en charge des langues vivantes et/ou de la CPD LVE, suite à l'observation d'une séance DNL en classe et/ou entretien.

**L'enseignant concerné doit prendre contact avec la CPD LVE** au plus vite, par courriel, avant la date de clôture de la campagne le 5 mars 2021, afin de connaître les modalités de cette séance, et de la programmer. ([ce.dsden74-cpdlve@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74-cpdlve@ac-grenoble.fr)),)

Compte-tenu de l'expérience pédagogique nécessaire sur de tels postes, seuls les enseignants titulaires pourront demander une labellisation, les professeurs des écoles stagiaires sont donc exclus de ce dispositif.

La labellisation reste valable pendant trois ans si l'enseignant n'exerce pas sur un poste dans l'enseignement bilingue.

Elle est acquise et conservée pendant la durée de l'affectation en classe d'enseignement bilingue.

#### **4. Campagne de labellisation 2021**

Tous les enseignants désirant obtenir la labellisation devront faire parvenir leur demande à l'aide de la fiche de demande de labellisation (annexe 1.1. de la note ayant pour objet les postes à exigences particulières), accompagnée des pièces justificatives demandées à la DSDEN74 - division du 1<sup>er</sup> degré - pôle RH par courriel à l'adresse : [ce.dsden74-profil-exigences@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74-profil-exigences@ac-grenoble.fr)

au plus tard **le 05 MARS 2021**